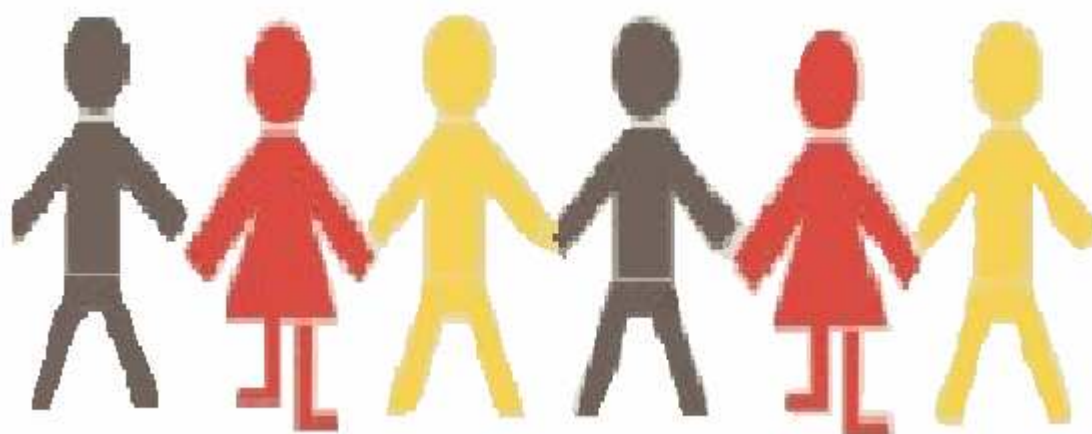


BIENVENUE À L'ÉCOLE



Guide pour connaître

L'ECOLE MATERNELLE

L'ECOLE PRIMAIRE

L'ECOLE SECONDAIRE DU 1° DEGRÉ

LES SERVICES SCOLAIRES

SOCIÉTÉ DE LA SANTÉ ZONE FLORENCE SUD EST

*Mairies et écoles de Bagno a Ripoli, Barberino di Mugello, Figline Valdarno, Greve,
Incisa in Val d'Arno, Impruneta, Pelago, Pontassieve, Reggello, Rignano
Sull'Arno, Rufina, San Casciano Val di Pesa, Tavarnelle Val di Pesa*

Chers parents,

Nous avons préparé ce petit livret pour vous aider et aider vos enfants à vous orienter dans l'organisation de l'école italienne. Nous savons combien il est difficile de comprendre le fonctionnement des services dans un pays étranger, surtout lorsque la connaissance de langue n'est pas complète et le système bureaucratique complique ultérieurement.

À l'intérieur de ce livret nous vous offrons quelques informations sur l'école maternelle et sur le premier cycle d'éducation, en espérant qu'elles soient utiles à aider vos enfants à vivre avec sérénité leur parcours scolaire jusqu'à 14 ans. Un guide similaire sera disponible pour le second cycle d'instruction.

Dans la première partie vous trouverez une brève description du système scolaire italien, quelques informations sur l'organisation de l'école et sur les modalités pour communiquer au mieux avec les enseignants.

Dans la deuxième partie vous trouverez des informations sur les services scolaires (cantines et transports) et sur les possibilités d'obtenir des facilités économiques pour soutenir les frais dûs aux études de vos enfants.

Un autre objectif est de vous transmettre l'importance éducative de la formation à l'intérieur de l'école: la découverte, la connaissance, la culture sont des éléments fondamentaux, nourriture pour notre esprit, pour travailler, vivre, jouir avec maturité de la grande richesse de la dimension multiculturelle et d'une réalité fondée sur le pluralisme.

Ce guide s'adresse aux familles étrangères résidentes dans les mairies ci dessous:

- Bagno a Ripoli,
- Barberino Val d'Elsa
- Figline Valdarno
- Greve,
- Impruneta
- Incisa Valdarno
- Pelago,
- Pontassieve
- Reggello
- Rignano Sull'Arno
- Rufina
- San Casciano Val di Pesa
- Tavarnelle Val di Pesa

Dans la dernière partie du livret vous trouverez les adresses des écoles et des services socio-éducatifs de vos mairies de résidence auxquels vous pouvez vous adresser pour des informations supplémentaires. N'oubliez pas que les mêmes lieux où vos enfants entrent en contact avec l'instruction, sont aussi des centres de formation continue pour les adultes: une opportunité pour apprendre la langue, approfondir la culture italienne et vos connaissances dans le cadre des différents cercles d'études et des initiatives des projets *life long learning*.

Le Centre Interculturel de Pontassieve, qui, pour toutes les mairies de la zone, s'occupe des problèmes concernant les familles étrangères, dispose d'un guichet pour toutes informations et orientations; les horaires sont les suivants:

- mardi 9h00-13h00;
- jeudi 9h00-13h00;

Tel. 055/8315548, 055/8360303,

e-mail: cemel@comune.pontassieve.fi.it, cint@comune.pontassieve.fi.it

LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ' DE SANTÉ
Luciano Bartolini

INDEX

BIENVENUS À L'ÉCOLE

1. LE CALENDRIER SCOLAIRE.....	pag. 4
2. L'ÉCOLE ITALIENNE.....	4
3. COMMENT L'ÉCOLE EST ORGANISÉE.....	7
4. À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE	7
5. L'INSCRIPTION.....	8
6. AUTRES INFORMATIONS UTILES.....	9
a. <i>Horaires</i>	
b. <i>Absences</i>	
c. <i>Excursions scolaires et visites</i>	
d. <i>Pour les enfants étrangers qui ne parlent pas italien</i>	
e. <i>Communications et rencontres avec les enseignants</i>	
7. POUR SUIVRE LE PARCOURS SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT.....	10

SERVICES SCOLAIRES ET DROIT AUX ÉTUDES

1. SERVICES CANTINE ET TRANSPORTS SCOLAIRES.....	11
a. <i>facilités</i>	
2. CONTRIBUTIONS POUR LE DROIT AUX ÉTUDES.....	12
a. <i>Bourse</i>	
b. <i>Contributions pour l'achat de livres scolaires</i>	
c. <i>L'avis pour l'attribution des facilités pour le droit aux études.</i>	

BIENVENUS À L'ÉCOLE

En Italie l'école est ouverte à tous (art. 34 de la Constitution de la République Italienne).

Aucun enfant, même étranger, ne peut être refusé, indépendamment de la régularité ou non du séjour en Italie de sa famille.

Les enfants peuvent être inscrits, dès leur arrivée en Italie et à tout moment de l'année scolaire. Ils peuvent s'inscrire auprès des écoles publiques, pour lesquelles aucune taxe d'inscription est prévue, ou bien auprès des écoles privées qui, en principe, demandent un paiement pour l'inscription.

Selon la loi italienne les parents ont le devoir d'envoyer les enfants à l'école. En effet il existe l'obligation scolaire qui doit être respectée et donc les élèves doivent suivre régulièrement les cours, respectant les horaires prévus.

LE CALENDRIER SCOLAIRE

L'année scolaire commence normalement vers la mi septembre et se termine vers la mi juin. Pour les enfants de l'école maternelle (3-6 ans) l'année se prolonge jusqu'au 30 juin.

Durant ces 9 mois deux périodes de vacances sont prévues:

- Deux semaines environ pour Noël (en principe du 23 décembre au 6 janvier)
- Environ une semaine à Pâque (en mars ou avril).

Les autres jours fériés sont les suivants:

1° novembre
8 décembre
25 avril
1° mai
2 juin

D'autres jours de vacances peuvent être décidés et distribués par l'école au cours de l'année. Les familles sont informées par le cahier de texte de l'enfant. Les parents doivent donc prêter attention aux communications envoyées par les enseignants qui doivent être signées pour monter qu'elles ont été lues.

L'ÉCOLE ITALIENNE

Le système éducatif italien est organisé de la façon suivante:

- Crèche – jusqu'à 3 ans (l'âge d'accès peut varier de comune à comune)
- École maternelle – de 3 à 6 ans
- Premier cycle d'instruction: École primaire – de 6 à 11 ans (obligatoire)
École secondaire du 1° degré – de 11 à 14 ans (obligatoire)
- Second cycle d'instruction: École secondaire du 2° degré – de 14 à 19 ans
- Université

L'**École maternelle** dure trois ans et accueille les enfants âgés de 3 à 6 ans.

Les parents peuvent choisir d'inscrire leurs enfants même à 2 ans et demi il suffit de s'informer auprès des secrétariats des écoles pour savoir si leur demande peut être acceptée.

En Italie la quasi totalité des enfants fréquentent l'école maternelle même si elle n'est pas obligatoire car elle propose des activités utiles à leur formation.

Toutes les sections sont mixtes, c'est à dire composées de garçons et de filles. Chaque section a deux enseignants, la présence d'un troisième enseignant de soutien est prévue s'il y a des élèves porteurs d'un handicap.

L'horaire est en moyenne de 40 heures par semaine et l'élève peut profiter de la cantine. Chaque école organise de façon autonome son propre horaire et il est donc nécessaire de s'adresser au secrétariat pour avoir plus d'informations.

Qu'apprennent nos enfants à l'école maternelle?

À la maternelle les enfants vivent des expériences et des activités relatives à:

- a) SOI-MÊME ET L'AUTRE. Les enfants sont stimulés à construire la propre identité personnelle et sociale et à développer l'autonomie à travers les rapports avec les autres, dans le respect des normes de comportement reconnues et partagées par le groupe.
- b) CORPS, MOUVEMENT, SANTÉ. Les enfants vivent des expériences liées au mouvement qui les aident à murir et à prendre conscience du propre corps comme élément de communication et d'expression.
- c) JOUISSANCE, PRODUCTION ET MESSAGES. Les enfants développent la capacité de comprendre et d'utiliser le langage oral.
- d) EXPLORER, CONNAÎTRE, PROJETER. Les enfants sont guidés à une première connaissance de la réalité qui les entoure à travers les sens et l'utilisation d'instruments à disposition.

Souvent l'école organise d'autres activités éducatrices et de formation comme le théâtre, le cinéma et l'éducation routière.

L' **École Primaire** (ex École Élémentaire) est obligatoire et dure 5 ans. Elle accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans. L'inscription à la première année est obligatoire pour toutes les petites filles et les petits garçons qui ont eu 6 ans avant le 31 août: au mois de septembre ils devront commencer à suivre les cours. Les parents peuvent choisir d'inscrire leurs enfants même âgés de 5 ans et demi, s'ils auront 6 ans avant le 30 avril de l'année successive à celle d'inscription.

Toutes les classes sont mixtes, c'est à dire composées de filles et de garçons. La présence d'un enseignant de soutien est prévue s'il y a des élèves porteurs d'un handicap.

Différentes possibilités d'horaire et d'organisation scolaire existent et elles sont établies par chacune des écoles.

- TEMPS PLEIN: du lundi au vendredi, 8 heures par jour pour un total de 40 heures par semaine;
- MI TEMPS: pas moins de 27 heures par semaine. Souvent les écoles organisent d'autres activités jusqu'à 3 heures par semaine à ajouter aux 27 heures. Vu que chaque école établit son horaire hebdomadaire, il est nécessaire de s'informer auprès du secrétariat pour avoir plus d'informations sur l'horaire de début et fin de cours durant les différents jours de la semaine, des laboratoires, des activités éducatrices et de formation.

Dans tous les écoles primaires la cantine est assurée pour les jours où sont prévus des activités au cours de l'après midi.

L'école primaire est gratuite ainsi que les livres scolaires.

Toutefois au moment de l'inscription presque toujours une contribution est demandée aux familles pour couvrir les frais pour l'assurance des élèves, pour le livret de communications ou de justifications et pour d'autres éventuels petits frais, par exemple pour les photocopies.

Les familles doivent acheter les cahiers, les stylos, le cahier de texte et toutes les fournitures demandées par les enseignants pour les différentes activités.

Qu'apprennent les enfants à l'école primaire?

Les matières enseignées à l'école primaire sont les suivantes:

- ° Langue italienne
- ° Mathématiques

- ° Sciences
- ° Histoire
- ° Géographie
- ° Technologie et informatique
- ° Anglais
- ° Art et image (dessin)
- ° Education sportive (gymnastique)
- ° Musique (chant et musique)

Souvent les écoles organisent d'autres activités de formation et d'éducation comme le théâtre, le cinéma, la photographie et l'éducation routière.

L'École Secondaire du 1^o degré (ex "Scuola Media") est obligatoire et dure trois ans. Elle accueille les adolescents âgés de 11 à 14 ans.

L'École Secondaire du 1^o degré constitue, avec l'École Primaire, le Premier Cycle obligatoire. Ce cycle se conclut avec un examen d'État qui permet de s'inscrire à l'École Secondaire du 2^o degré.

L'horaire est de 27¹ heures par semaine auxquelles s'ajoutent 6 autres heures facultatives pour des activités de laboratoire que chaque école doit organiser. Toutes les informations sur ces laboratoires, et en générale sur les activités facultatives comme sur les différents horaires possibles, seront fournies par le Secrétariat de l'école au moment de l'inscription.

Dans tous les écoles secondaires du 1^o degré la cantine est assurée pour les jours où sont prévus des activités au cours de l'après midi.

Toutes les classes sont mixtes et dans celles où sont insérées des élèves porteurs d'un handicap la présence d'un enseignant de soutien est prévue.

L'École Secondaire est gratuite, toutefois les parents doivent se charger de l'achat et du paiement des livres. En outre, au moment de l'inscription presque toujours une contribution est demandée aux familles pour couvrir les frais pour l'assurance des élèves, pour le livret de communications et/ou de justifications et pour d'autres éventuels petits frais, par exemple pour les photocopies.

Les familles doivent acheter les cahiers, les stylos, le cahier de texte et toutes les autres fournitures demandées par les enseignants pour les différentes activités.

Qu'apprennent les enfants à l'école secondaire du premier degré?

À l'école secondaire du premier degré (ex "scuola media") les matières suivantes sont enseignées:

- ° Italien
- ° Mathématiques
- ° Sciences naturelles, physique et chimie
- ° Histoire
- ° Géographie
- ° Anglais
- ° Français
- ° Éducation artistique
- ° Éducation musicale
- ° Technologie et informatique
- ° Éducation sportive (gymnastique)

Souvent les écoles organisent d'autres activités éducatrices et de formation comme le théâtre, le cinéma, la photographie et l'éducation routière.

¹ Quelque école a un horaire différent, et les heures obligatoires sont 29. Pour ça, il faut bien demander à l'école au moment de l'inscription

COMMENT L'ÉCOLE EST ORGANISÉE

Dans certaines localités les écoles sont organisées de la manière suivante:

- **École maternelle et École primaire** font partie d'une **CIRCONSCRIPTION DIDACTIQUE**, avec à sa tête un directeur scolaire. L'école maternelle et l'école primaire peuvent être constituées d'annexes scolaires (à savoir des sièges détachés) dans différentes localités mais faisant partie d'un seul secrétariat et d'une direction.
- **L'ÉCOLE SECONDAIRE DU PREMIER DEGRÉ** a son Directeur scolaire. Elle peut être divisée en plusieurs sièges détachés, mais avec une seule direction et secrétariat situés dans le siège principal.

Dans d'autres localités vous pourrez trouver un unique **INSTITUT COMPLET** qui comprend l'école maternelle, l'école primaire et l'école secondaire du premier degré. Un tel institut peut disposer de différentes annexes scolaires, mais est doté d'un unique Directeur scolaire et d'un seul secrétariat.

On peut noter donc que les écoles ne sont pas structurées de la même façon. En principe il y a un siège central où se trouve un secrétariat et la direction. Dans les localités plus petites se trouvent les annexes scolaires composées de salles de classes, de la cantine, la bibliothèque et d'autres services, mais sans secrétariat ni direction. Le secrétariat de ces écoles ainsi que la direction se trouvent auprès du siège principal auquel dépend l'annexe.

Dans la partie finale de cette brochure vous trouverez une liste des noms et des adresses de tous les sièges principaux et des annexes ou sièges détachés à eux liés.

À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Le responsable scolaire (Directeur/Proviseur)

Le Directeur Scolaire est responsable de l'organisation et du bon déroulement général de l'école. Vous pouvez vous adresser au directeur pour des problèmes particuliers, en prenant rendez-vous auprès du secrétariat.

Le responsable peut organiser des réunions avec les familles pour discuter sur le déroulement général de l'école ou pour expliquer certaines nouveautés importantes, ou encore il peut appeler les parents d'un élève si des problèmes particuliers se sont vérifiés.

Le personnel du secrétariat

En général dans chaque secrétariat il y a une personne qui s'occupe de prendre les inscriptions. Il faut s'adresser au secrétariat même lorsqu'on décide de changer de ville et donc pour demander et obtenir l'autorisation du transfert d'une école à l'autre. Le secrétariat de l'école a un horaire de réception.

Les enseignants

Le nombre d'enseignants est plutôt variable: à l'école maternelle et à l'école primaire à plein temps généralement il y a deux enseignants auxquels souvent s'ajoutent les enseignants de religion, d'anglais ou l'enseignant de soutien qui suit les enfants ayant des problèmes physiques ou d'études. À l'école primaire trois enseignants sont prévus qui exercent leur travail sur deux classes auxquels s'ajoutent les enseignants de religion, d'anglais ou de soutien.

À l'école secondaire du premier degré il y a en moyenne 7 professeurs qui suivent les différentes matières prévues. Dans cet école aussi un professeur de soutien est prévu pour les élèves ayant des difficultés physiques ou d'études.

Les gardiens

Les gardiens ont pour tâches d'ouvrir et de fermer l'école, de répondre au téléphone, de se soucier de l'ordre et de la propreté des locaux. Le concierge est la personne à laquelle on peut s'adresser quand on rentre dans une école pour être accompagné au secrétariat, à la direction, etc.

Nous vous rappelons qu'en cas de difficultés de communication en langue italienne, vous pouvez avoir le soutien d'un interprète qui parle votre langue.

L'INSCRIPTION

L'inscription se fait auprès du secrétariat de l'école.

Les horaires varient d'une école à l'autre. Les parents doivent donc se mettre en contact avec les secrétariats pour demander les jours et les horaires prévus d'ouverture au public.

Pour les personnes qui ne connaissent pas l'italien vous pouvez demander au secrétariat la présence d'un médiateur linguistique.

Si l'enfant est déjà en Italie ou sur le point d'arriver, il doit être inscrit au mois de janvier précédent le début de l'année scolaire, sinon il peut être inscrit quand il arrive en Italie à n'importe quel moment au cours de l'année scolaire.

En principe les enfants sont insérés dans la classe correspondante à leur âge, même s'ils ne parlent pas encore italien (DPR 394/99 art. 45).

Les parents qui veulent inscrire leur enfant à l'école doivent se rendre auprès du secrétariat et:

- 1) Remplir la demande d'inscription communicant l'état civil de leur enfant;
- 2) Remettre, si vous les possédez :
 - a) L'acte de naissance
 - b) Les certificats de vaccination
 - c) Les documents concernant l'école suivie dans le pays de provenance ou l'autorisation d'une autre école italienne.

Si les parents ne possèdent pas un acte de naissance et les documents de l'école fréquentée, ils peuvent déclarer sous leur propre responsabilité le nom et prénom de l'enfant, sa date de naissance et la classe fréquentée dans le pays de provenance ou combien d'années il a déjà suivies (auto-certification).

Si les parents ne possèdent pas de certificats de vaccination ils doivent s'adresser aux bureaux de l' ASL (Société Sanitaire Locale).

Au moment de l'inscription les parents peuvent demander:

- 1) le "temps plein" ou le "mi temps" selon ce que propose l'école primaire. Étant donné que pas toutes les écoles disposent de ces deux différentes possibilités, il est utile de s'informer sur les horaires disponibles.
- 2) Le "module horaire" qu'ils préfèrent parmi ceux proposés par l'École Secondaire du 1° degré;
- 3) l'enseignement de la religion catholique ou un choix alternatif;
- 4) un éventuel service de transport de l'habitation à l'école;
- 5) un éventuel service de cantine;
- 6) les variations à apporter au menu proposé par la cantine pour des raisons de santé ou religieuses.

AUTRES INFORMATIONS UTILES

HORAIRES

L'horaire de début et fin de cours est établi par chaque école. Il est important de respecter l'horaire scolaire. En milieu de matinée il y a la récréation et les enfants peuvent goûter.

Les élèves de l'École Primaire peuvent sortir à la fin des cours seulement si un des deux parents ou un adulte délégué par les parents se présente ponctuellement à l'école.

Dans le cas où l'enfant utilise le service de transport scolaire, il doit se trouver le matin à l'arrêt du bus à l'heure établie. Au retour vers l'habitation, un des parents ou un adulte délégué ayant la majorité doit être à l'arrêt du bus, sans cela le chauffeur sera contraint à ramener l'enfant à l'école.

ABSENCES

L'élève doit fréquenter l'école tous les jours. Les parents doivent justifier une absence ou un retard par une communication écrite et signée. À l'école secondaire les parents peuvent utiliser le livret de justifications qui leur est donné en début d'année scolaire. Après plus de 5 jours d'absence outre à la justification il faut présenter à l'école un certificat médical. Si l'élève doit s'absenter pour plus de 5 jours pour des raisons diverses à des raisons de santé, la famille a la responsabilité d'informer au préalable l'école.

À l'école secondaire du 1^{er} degré l'année scolaire n'est pas valable si l'élève ne fréquente pas au moins les $\frac{3}{4}$ de l'horaire annuel prévu.

EXCURSIONS SCOLAIRES ET VISITES

Au cours de l'année scolaire habituellement les écoles organisent des visites guidées dans les musées, monuments, expositions, etc. En principe chaque école au cours de la deuxième partie de l'année scolaire organise une sortie dans une autre ville qui, dans certains cas, peut durer plus d'une journée.

Normalement les frais pour les visites et les excursions scolaires sont à la charge de la famille qui est informée des dates, du programme, des coûts et doit signer une autorisation pour que l'élève puisse y participer.

POUR LES ENFANTS ÉTRANGERS QUI NE PARLENT PAS ITALIEN

Pour les enfants qui ne parlent pas la langue italienne le soutien d'un médiateur linguistique est possible, pour faciliter son orientation dans la nouvelle école. Les modalités opérationnelles des médiateurs varient d'école à école, toutefois un nombre limité d'heures de support est prévu dans toutes les écoles de la zone.

En outre les écoles organisent des parcours individuels et des cours d'italien. Les enseignants préparent du matériel et des activités et organisent des travaux de groupe pour faciliter l'acquisition de la langue italienne.

Dans certaines écoles il existe des enseignants spécialisés qui réunissent les enfants en petits groupes pour leur apprendre l'italien. Dans certains cas ces activités se déroulent au cours de l'horaire scolaire, faisant sortir les enfants des différentes classes pour suivre les laboratoires d'italien, dans d'autres cas ses activités se font en dehors des horaires habituels mais toujours à l'intérieur des locaux de l'école.

Les cours sont gratuits et vous pouvez vous informer auprès des enseignants, du Secrétariat ou bien du Directeur scolaire.

Des cours d'italien sont organisés aussi pour les parents: des informations pourront vous être données auprès des secrétariats des écoles.

COMMUNICATIONS ET RENCONTRES AVEC LES ENSEIGNANTS

Pour les parents et les élèves étrangers qui ont des difficultés à communiquer en italien, l'école (avec la collaboration de la mairie) peut mettre à disposition un médiateur linguistique culturel parlant leur langue et qui peut être de grande utilité pour assurer une complète compréhension réciproque.

L'école communique avec la famille grâce au cahier de texte personnel de l'enfant ou bien utilisant le carnet des communications (par ex.: communication des vacances scolaires, demande d'autorisation pour les excursions scolaires, avis de consigne des fiches d'évaluation, etc.). Les communications doivent être signées pour démontrer qu'elles ont été lues. En cas de besoins les parents peuvent envoyer des communications écrites aux enseignants.

Pour les parents qui ont une faible connaissance de la langue italienne, des modules bilingues qui peuvent faciliter la communication sont disponibles auprès du secrétariat. Il suffit de vous informer auprès du secrétariat de votre école pour vérifier la disponibilité des modules dans votre langue.

Les enseignants et les parents se rencontrent périodiquement pour parler du programme scolaire ou des problèmes de la classe.

Au début de l'année les parents choisissent un représentant de classe qui est le porte-parole des exigences des familles vers les professeurs.

L'enseignant peut aussi demander de rencontrer les parents pour parler de leur enfant, pour cela il communiquera le jour et l'heure. Les parents aussi peuvent toujours demander de parler avec les enseignants.

À l'École Secondaire, au début de l'année scolaire les professeurs établissent un horaire de réception (une heure le matin le même jour de la semaine, et souvent différent pour chacun des enseignants). Cet horaire est communiqué aux familles qui peuvent être aussi reçu l'après midi quand les écoles organisent une réception générale: tous les enseignants sont présents en même temps pour quelques heures dans l'après midi et ceci se vérifie aussi pour la remise des fiches d'évaluation ou des bulletins scolaires. Aux cours des entretiens un médiateur linguistique peut être présent si les parents le retiennent nécessaire.

L'École italienne attribue une grande importance à ces moments de rencontres avec les familles des élèves et exige la participation et l'intérêt des parents à la vie scolaire de leurs enfants. Ils ont le devoir d'informer l'école sur des situations particulières concernant l'élève, de surveiller que les devoirs à faire à la maison soient accomplis, que les enfants se présentent à l'école avec les livres, les cahiers et les fournitures nécessaires pour le déroulement des leçons, que la fréquentation scolaire soit régulière.

POUR SUIVRE LE PARCOURS SCOLAIRE DE L'ENFANT

Chaque année scolaire est divisée en deux parties qui s'appellent "*quadrimestri*".

- Le premier quadrimestre va de septembre à janvier;
- Le deuxième quadrimestre va de février à juin.

Après chaque période de 4 mois les enseignants évaluent les résultats scolaires de leurs élèves et dans les écoles primaires et secondaires du 1^o degré ils préparent les **fiches d'évaluation**.

La fiche d'évaluation est un document important qui doit être conservée. Les enseignants y inscrivent brièvement le rendement scolaire de l'enfant et donnent une appréciation qui peut être:

- "*Ottimo*" - Excellent
- "*Distinto*" – Très bien
- "*Buono*" - Bien
- "*Sufficiente*" - Moyen
- "*Non Sufficiente*" - insuffisant

Les enseignants organisent des rencontres pour remettre aux parents la fiche d'évaluation ou le bulletin scolaire et pour ceux qui ne connaissent pas ou connaissent peu l'italien la présence d'un médiateur linguistique peut être demandée.

La fiche ou le bulletin du mois de janvier doit être signé et redonné à l'école, alors que celle de fin d'année reste en possession des parents.

En outre, pour chaque élève un "porte feuille" de compétences est préparé. C'est un document qui décrit les caractéristiques de l'enfant et ses capacités, même en dehors des matières scolaires. Ce document est rempli avec la collaboration des enseignants, des parents et de l'élève et rapporte des exemples concrets de ce que l'élève sait faire.

SERVICES SCOLAIRES ET DROIT AUX ETUDES

1. SERVICE CANTINE ET TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves inscrits à l'École Maternelle, à l'École Primaire et à l'École Secondaire du 1^o degré peuvent jouir des services de cantine et de transport.

Comment faire demande pour les services de cantine et de transport?

Il faut:

- retirer les formulaires auprès du bureau de l'école de sa propre mairie ou auprès de l'école fréquentée par l'élève;
- Remplir et signer les formulaires.

Note: en cas de difficultés pour comprendre et remplir les formulaires vous pouvez demander au bureau de l'école de la Mairie ou à la secrétaire de l'école l'aide d'un interprète.

A qui doivent être consigner les formulaires?

Les modalités de restitution peuvent varier de commune à commune, toutefois le formulaire rapporte à qui il doit être rendu et la date limite. Les demandes présentées en retard sont en principe accueillies avec réserve, elles sont évaluées après celles consignées dans les temps et seulement sur la base de la disponibilité des places restantes.

Les coûts?

Pour les services de cantine et de transports le paiement d'une contribution est demandé sur la base des revenus et du patrimoine de la famille. Pour connaître les critères utilisés par votre Mairie vous devez vous adresser au bureau de l'école de votre commune.

L'évaluation des revenus et du patrimoine est effectuée utilisant un système appelé ISEE (Indicateur de la Situation Economique Equivalente) qui analyse la situation économique de la famille prenant en considération:

- le revenu familial,
- le numero de personnes qui composent la famille,
- le montant du loyer,
- le patrimoine mobilier et immobilier.

Dans la majorité des communes la contribution à payer dépend du groupe de revenus auquel vous appartenez, sur la base du système ISEE.

Pour connaître le groupe d'appartenance il faut demander une attestation ISEE.

La délivrance de l'attestation ISEE est gratuite. Le bureau de l'école de votre mairie pourra vous informer où vous pouvez vous adresser pour avoir une attestation ISEE (par ex.: le Centre d'Assistance Fiscale plus près, les bureaux de l'URP de votre mairie, etc.).

Note: Un interprète peut être demandé pour le déroulement des formalités auprès du Centre d'Assistance Fiscale pour obtenir une attestation ISEE.

Exonérations

Des exonérations totales ou partielles peuvent être concédées pour le paiement des services de cantine et de transport. Les demandes pour obtenir l'exonération totale ou partielle du paiement de la cantine et du service transport scolaire pourront être présentées auprès des services sociaux ou bien au bureau de l'école de sa propre mairie. La commission d'assistance sociale de la mairie évaluera la possibilité de concéder une exonération sur la base d'une évaluation totale de la situation familiale.

Comment demander l'exonération?

Les modalités de demande d'exonération sont différentes de commune à commune. En principe il est nécessaire retirer un formulaire, en principe auprès du bureau de l'école, des services sociaux ou bien à l'URP, le remplir et joindre la documentation requise.

Note: en cas de difficultés pour comprendre et remplir les formulaires vous pouvez demander au bureau de l'école de la Mairie ou à la secrétaire de l'école l'aide d'un interprète.

2. CONTRIBUTIONS POUR LE DROIT AUX ETUDES

a Bourse d'études.

Il s'agit d'un soutien économique qui rembourse (en partie ou dans sa totalité) les frais soutenus par les familles pour l'instruction. Ces frais doivent être documentés présentant les factures et ou les tickets de caisse. Les typologies des frais admis sont spécifiées dans un avis approprié.

Qui peut obtenir une bourse d'études? Les élèves qui fréquentent les écoles primaires, secondaires du 1° et 2° degré publiques ou paritaires et qui ont leur siège dans une des communes de la Zone, avec un revenu ISEE qui se situe dans les limites établies d'année en année.

b. Contributions pour l'achat des livres scolaires: il s'agit d'une contribution qui rembourse (en partie ou dans sa totalité) les frais soutenus pour l'achat des livres scolaires.

Qui peut obtenir une contribution pour l'achat des livres scolaires? Les élèves qui fréquentent les écoles primaires, secondaires du 1° et 2° degré publiques ou paritaires et qui ont leur siège dans une des communes de la Zone, avec un revenu ISEE qui se situe dans les limites établies d'année en année.

c. L'avis pour l'attribution des facilités pour le droit aux études

Pour la concession de ces contributions chaque commune publie un avis au début de l'année scolaire. Seulement après la publication de l'avis la demande peut être présentée avec la documentation demandée. Pour connaître la date de publication de l'avis vous devez vous adresser au bureau de l'école de votre commune.

Comment poser sa demande

Il est nécessaire de:

- Retirer le formulaire auprès du secrétariat de l'école fréquentée ou auprès du bureau de l'école de la Mairie.
- Remplir le formulaire (vous pouvez demander l'aide d'un interprète);
- Joindre l'attestation ISEE
- Joindre toute la documentation demandée dans l'avis;
- Remettre le formulaire rempli au secrétariat de l'école fréquentée ou auprès du bureau de l'école de la Mairie suivant les modalités indiquées.

IMPORTANT: Pour obtenir les bourses et les contributions pour l'achat des livres scolaires il faut conserver tous les reçus des frais soutenus (factures, tickets de caisse, récépissé, etc).

BAGNO A RIPOLI

MAIRIE

Bureau de l'école et des Services Éducatifs

Via Roma 163– 50012 Bagno a Ripoli

Tel. 055/6390370, 055/6390361, 055/6390362, Fax 055/6390364

Horaires: lundi de 8h30 à 12h30, mardi et jeudi de 14h30 à 18h00

Bureau des Services Sociaux et Assistance

Via F.lli Orsi 18/20 – 50012 Bagno a Ripoli

Tel. 055/6390359, 055/6390393, 055/6390353-355, Fax 055/6390360

Horaires: lundi de 8h30 à 12h30, mardi et jeudi de 14h30 à 18h00

Les assistantes sociales reçoivent sur rendez-vous, Tel. 055/6390359-393

ÉCOLES

CIRCONSCRIPTION DIDACTIQUE (écoles maternelles, écoles primaires)							
Typologie	Adresse	Localité	CAP	Tel 1	Fax	Ist.	
DIRECTION DIDACTIQUE Circonscription n. 1	Via del Pratello, 15	Bagno a Ripoli	50012	055-630084	055-632218	public	Siège
DIRECTION DIDACTIQUE Circonscription n. 2	Via Tegolaia, 98	Grassina	50015	055-640373	055-640079	public	Siège
Écoles maternelles							
F.lli Manzi - Croce a Varliano	Via Pian d'Albero, 1	Bagno a Ripoli	50012	055-631768		public	Annexe
Rimaggio	Via di Rimaggio, 15	Bagno a Ripoli	50012	055-632368		public	Annexe
Padule	Via Don L. Perosi	Bagno a Ripoli	50012	055-632568		public	Annexe
Balatro	Via del Balatro	Antella	50011	055-620140		public	Annexe
Capannuccia	Via Tizzano	Grassina	50011	055-6499168		public	Annexe
Bubé	Via Pian di Grassina	Grassina	50015	055-643230		public	Annexe
Lilliano	Via Tegolaia	Grassina	50015	055-643967		public	Annexe
S. Maria all'Antella	Via Peruzzi 52	Antella	50011	055/6560170		Privé autorisé reconnu	Siège
Écoles primaires							
Croce a Varliano	Via di Pian d'Albero, 1	Bagno a Ripoli	50012	055-631326		public	Annexe
Tegolaia	Via Tegolaia, 98	Grassina	50015	055-640373	055-640079	public	Siège
Anna Maria Enriquez Agnolotti (Padule-Rimaggio)	Via Don Perosi - Via di Rimaggio	Bagno a Ripoli	50012	055-631403 055-632722		public	Annexe
L. Michelet	Via Pulicciano, 38	Antella	50011	055-621378		public	Annexe
Guglielmo Marconi	Via Lilliano e Meoli, 9	Grassina	50015	055-643355		public	Annexe
S.Maria all'Antella	Via Peruzzi 52	Antella	50011	055-6560170		Privé paritaire reconnu	Siège

ÉCOLES SECONDAIRES DU 1^{er} DEGRÉ

Francesco Redi	Via Belmonte, 40	Antella	50011	055-640645	055-643134	public	Siège
Granacci	Via Le Plessis Robinson	Bagno a Ripoli	50012	055-632461	055-632461	public	Succursale

ÉCOLES SECONDAIRES DU 2nd DEGRÉ

LYCÉE SCIENTIFIQUE	P. Gobetti	Via Roma, 77/a	50012	055-6510035	055-631510	public	Siège
INSTITUT TECHNIQUE COMMERCIAL	Alessandro Volta	Via Roma, 77/a	50012	055-630087	055-630138	public	Siège

BARBERINO VAL D'ELSA

MAIRIE

Services éducatifs associés

Via Cassia, 49 – 50021 Barberino Val d'Elsa

Tel. 055/8052228, Fax 055/8075668

scuola@barberinovaldelsa.net

Horaires: lundi de 9h00 à 13h30, mardi de 15h30 à 18h00, jeudi de 9h00 à 13h30 et de 15h30 à 18h00

ÉCOLES

ISTITUT « COMPENSIVO (écoles maternelles, écoles primaires, écoles secondaires du 1° degré)

Typologie	Adresse	Localité	CAP	Tel	Fax	Ist.	
DIRECTION DIDACTIQUE	Via Salvator Allende, 40	Tavarnelle Val di Pesa	50028	55805111	055-8051106	Public	Siège
École maternelle							
	Via G.Matteotti 72	Marcialla	50020	055-8074118		Statale	Plesso
	Via Villa 1	Vico d'Elsa	50050			Statale	Plesso
	Via Cassia	Barberino Val d'Elsa	50021	055-8075038		Parificata	
École primaire							
	Via Semifonte	Barberino	50021	055-8075033		Public	Annexe
École secondaire du 1° degré							
	Via Mannucci	Barberino	50021	055/8075035		Public	Section détachée

FIGLINE VALDARNO

MAIRIE

U.O. Instruction Publique, Enfance et Sport

P.zza IV Novembre - 500063 FIGLINE V.

Tel. 055/9125266, 055/9125248, 055/9125265, scuola@comune.figline-valdarno.fi.it

Horaires d'ouverture: lundi, mardi, vendredi de 9h00 à 13h00, mardi, jeudi de 15h00 à 18h00

U.O. Sociale

P.zza IV Novembre - 500063 FIGLINE V.

Tel. 055/9125243, Tel. 055/9125281, c.bonechi@comune.figline-valdarno.fi.it

Horaires d'ouverture: lundi, mardi, vendredi de 9h00 à 13h00, mardi, jeudi de 15h00 à 18h00

Les assistantes sociales reçoivent sur rendez-vous. Les numéros de téléphone sont les suivants:

Tel. 055/9125221, 055/9125222, 055/9125257

sociale@comune.figline-valdarno.fi.it, r.tonnoni@comune.figline-valdarno.fi.it,

s.staderini@comune.figline-valdarno.fi.it

ÉCOLES

CIRCONSCRIPTION DIDACTIQUE (Écoles maternelles, écoles primaires)							
Typologie	Adresse	Localité	CAP	Tel 1	Fax	Ist.	
DIRECTION DIDACTIQUE	Piazza M. L. King n. 11	Figline Valdarno	50063	055-952407		Public	Siège
Écoles maternelles							
	Via Piave, 8		50063	055-9155520		Public	Annexe
	Via Grevigiana	Ponte agli Stolli	50063	055-9502036		Public	Annexe
	Via Martiri Cavicchi	Cavicchi	50063	055-958264		Public	Annexe
Serristori	Via Roma	Figline Valdarno	50063	055-9544183		Paritaria	
Écoles Primaires							
San Biagio	Via San Biagio,10	Figline Valdarno	50063	055-958815		Public	Annexe
A. Cavicchi	Via Martiri Cavicchi	Figline Valdarno	50063	055-951067		Public	Annexe
Del Puglia	Piazza Aldo Moro	Figline Valdarno	50063	055-959593		Public	Annexe
Matassino	Via Toti, 4	Matassino	50063	055-951011		Publi	Annexe
Serristori	Via Roma	Figline Valdarno	50063	055-9544183		Privé paritaire reconnu	

ÉCOLES SECONDAIRES DU 1°DEGRÉ

Leonardo da Vinci	Via Giuseppe Garibaldi, 24	Figline Valdarno	50063	055-953180 055-9153566		Public	Siège
Matassino	Piazza Don Minzoni	Matassino	50063	055-952698		Public	Section détachée
M.Ficino	P.zza S. francesco	Figline Valdarno	50063	055-9153800			

ÉCOLES SECONDAIRES DU 2°DEGRÉ

IST PROF POUR SERVICES HOTELIERS ET DE RESTAURATION Giorgio Vasari	Piazza Caduti di Pian d'Albero	Figline Valdarno	50063	055-952087	055-953676	Public	Section associée
IST TEC COMMERCIAL ET POUR GÉOMÈTRES Giorgio Vasari	Piazza Caduti di Pian d'Albero	Figline Valdarno	50063	055-952087	055-953676	Public	Section associée
INSTITUT D'ÉTUDES SUPÉRIEURS (LYCÉE) Giorgio Vasari	Piazza Caduti di Pian d'Albero	Figline Valdarno	50063	055-952087	055-953676	Public	Siège
LYCÉE SCIENTIFIQUE Giorgio Vasari LYCEE CLASSIC, M. Ficino	Via Garibaldi, 21 Pzza. S. Francesco	Figline Valdarno	50063	055-959271		Public Paritaire	Section associée

GREVE IN CHIANTI

MAIRIE

Services sociaux, éducatifs et culturels

Piazza Matteotti, 8 – 50022 Greve in Chianti

Tel. 055-8545212

Fax.: +39 055.8545228

E-mail: socio.edu.cultura@comune.greve-in-chianti.fi.it

ÉCOLES

ISTITUT « COMPRENSIVO » (écoles maternelles, écoles primaires, écoles secondaires du 1^{er} degré)

Typologie	Adresse	Localité	CAP	Tel 1	Fax	Ist.	
DIRECTION	Viale G. da Verrazzano, 8	Greve in Chianti	50022	055-853177	055-853098	Public	Siège
Écoles maternelles							
Gianni Rodari	Via dei Macelli 5	Panzano	50020	055-852267		Public	Annexe
Alice Sturiale	Via Poggio alla Croce	San Polo	50020	055-855232		Public	Annexe
Zanobi da Strada	Via Calosina, 1	Strada in Chianti	50027	055-858232		Public	Annexe
Nino Tirinnanzi	Via Gramsci, 12		50022	055-853591		Public	Annexe
Bruno Munari	Via G. di Vittorio, 13		50022	055-853196		Public	Annexe
Écoles primaires							
G. Bucciolini - Strada in Chianti	Via Mazzini, 66		50027	055-858337		Public	Annexe
Dante Alighieri	Via G. da Verrazzano, 88	Panzano	50020	055-852081		Public	Annexe
Don Lorenzo Milani	Via Poggio alla Croce, 27	San Polo	50020	055-855084		Public	Annexe
D. Giuliotti-Capoluogo	Viale R. Libri, 38		50022			Public	Annexe
Écoles secondaires du 1^{er} degré							
Giovanni Da Verrazzano	Viale G. da Verrazzano, 8		50022	055-853177		Public	Section associée

IMPRUNETA

MAIRIE

Bureau socio-éducatif

Via Paolieri, 16 – 50023 Impruneta

Tel. 055/2036484, 055/2036485, 055/2036486, Fax 055/2036487

Responsable: b.galastri@comune.impruneta.fi.it;

m.bensi@comune.impruneta.fi.it, r.braghieri@comune.impruneta.fi.it ;

Horaires: mardi et vendredi de 8h30 à 12h30, lundi et jeudi de 15h00 à 18h00.

Les assistantes sociales reçoivent sur rendez-vous à Impruneta – District Socio-sanitaire: Tel. 055/2011331; à Tavarnuzze – district Socio-sanitaire: Tel. 055/2020411.

ÉCOLES

ISTITUT « COMPENSIVO (écoles maternelles, écoles primaires, écoles secondaires du 1° degré)

Typologie	Adresse	Localité	CAP	Tel	Fax	Ist.	
DIRECTION Primo Levi	Via I Maggio, 47		50029	055-2020500	055-2379788	Public	Siège
Écoles maternelles							
Maria Maltoni	Via San Gersole', 7	San Gersole'	50023	055-208162		Public	Annexe
Buondelmonte de' Buondelmonti	Via Buozzi	Tavarnuzze	50029	055-2020552		Public	Annexe
Luca della Robbia	Via Roma, 36	Impruneta	50023	055-2012132		Public	Annexe
Écoles primaires							
Ferdinando Paolieri	Piazza Garibaldi, 10	Impruneta	50023	055-2011122		Public	Annexe
Alice Sturiale	Via I Maggio, 11	Tavarnuzze	50029	055-2374758		Public	Annexe
Écoles secondaires du 1° degré							
Accursio da Bagnolo, Domenico Ghirlandaio	Piazza Accursio Da Bagnolo, 15 Via 1° maggio 47	Impruneta	50023	055-2011084		Public	Section associée

INCISA IN VAL D'ARNO

MAIRIE

Bureau de l'École et des Services Sociaux

P.zza del Municipio, 5 – 50064 Incisa in Val d'Arno (FI)

Tel. 055/8333433 - Fax 055/8336669

socioculturale@comune.incisa-valdarno.fi.it

Horaires: lundi, mercredi, vendredi de 9h00 à 13h00, mardi et jeudi de 15h00 à 18h00

(du 26 juin 2006 au 1 septembre 2006 du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00)

L'assistante sociale reçoit sur rendez-vous: Tel. 055/8333126 – 055/8333433

ÉCOLES

CIRCONSCRIPTION DIDACTIQUE (Écoles maternelles, écoles primaires)

Ttpologie	Adresse	Localité	CAP	Tel	Fax	Ist.	
DIRECTION DIDACTIQUE	Via della Pieve, 58/c	Rignano sull'Arno	50067	055-8348055	055-8348055	Public	Siège
École maternelle							
San Vito	Loc. San Vito	Incisa in Val d'Arno	50064	055-8333441	055-8333441	Public	Annexe
Écoles primaires							
Francesco Petrarca	P.zza della Memoria, 1	Incisa in Val d'Arno	50064	055-8334396	055-8334396	Public	Annexe
Massa	Loc. Massa, 4	Incisa in Val d'Arno	50064	055-8336393	055-8336393	Public	Annexe

ÉCOLE SECONDAIRE DU 1^{er} DEGRÉ

Dante Alighieri	P.zza della Memoria, 4	Incisa in Val d'Arno	50064	055-8335036	055-8334743	Public	Siège détaché de l'école "L. da Vinci" de FIGLINE VALDARNO
-----------------	------------------------	----------------------	-------	-------------	-------------	--------	--

PELAGO

MAIRIE

Bureau de l'instruction publique – v.le Rimembranza, 36 – 50060 PELAGO (Fi)
055 8327333 fax 055 8326839, scuola@comune.pelago.fi.it

Le service social est géré en association avec les mairies de Pontassieve et Rufina. Le siège des services sociaux des trois localités se trouve à Pontassieve. Pour prendre rendez-vous et pour toutes informations vous devez vous adresser à Pontassieve.

Bureau des services sociaux

Piazza Vittorio Emanuele – 50065 Pontassieve
Tel. 055/8360294, 055/836095, Fax 055/8360302
servizi.sociali@comune.pontassieve.fi.it
Horaires: lundi et mercredi de 8h30 à 12h30, mardi et jeudi de 15h15 à 17h45
Les assistantes sociales reçoivent sur rendez-vous: Tel. 055/8360294

ECOLES

ISTITUT « COMPRENSIVO » (écoles maternelles, écoles primaires, écoles secondaires du 1^{er} degré)

Typologie	Adresse	Localité	CAP	Tel 1	Fax	Ist.	
DIRECTION	Via Boccaccio, 13	San Francesco	50065	055-8325407	055-8368007	Public	Siège
Écoles maternelles							
Italo Calvino	Via Casentinese	Diacceto	50060	055-8326693		Public	Annexe
Lorenzini-Collodi	Via E. Bettini, 64	San Francesco	50065	055-8314602		Public	Annexe
Écoles primaires							
San Francesco	Via dei Chiostri, 1	San Francesco	50065	055-8316761		Public	Annexe
Capoluogo - Gabriella De Majo	Via Vittorio Emanuele II, 2		50060	055-8326679		Public	Annexe
Écoles secondaires du 1^{er} degré							
L. Ghiberti	Via Boccaccio, 13	San Francesco	50065	055-8325407		Public	Section associée

PONTASSIEVE

MAIRIE

Bureau développement éducatif

Via Tanzini, 25 – 50065 Pontassieve

Tel. 055/8360266, 055/8360267, 055/8360237, Fax 055/8360247

pubblica.istruzione@comune.pontassieve.fi.it, servizi.scolastici@comune.pontassieve.fi.it

Horaires: lundi et mercredi de 8h30 à 12h30, mardi et jeudi de 15h15 à 17h45

Bureau des services sociaux

Piazza Vittorio Emanuele – 50065 Pontassieve

Tel. 055/8360294, 055/836095, Fax 055/8360302

servizi.sociali@comune.pontassieve.fi.it

Horaires: lundi et mercredi de 8h30 à 12h30, mardi et jeudi de 15h15 à 17h45

Les assistantes sociales reçoivent sur rendez-vous: Tel. 055/8360294

ÉCOLES

CIRCONSCRIPTION DIDACTIQUE (Écoles maternelles, écoles primaires)

Typologie	Adresse	Localité	CAP	Tel	Fax	Ist.	Siège
DIRECTION DIDACTIQUE	Via Guido Reni, 4	Pontassieve	50065	055-8368049	055-8369902	Public	Siège
Écoles maternelles							
Via Reni	Via Guido Reni, 4	Pontassieve	50065	055-8368049		Public	Siège
Piazza Maltoni	Piazza M. Maltoni	Pontassieve	50065	055-8369291		Public	Annexe
Il Fossato	Via Calamandrei	Pontassieve		055-8368628		Public	Annexe
Molin Del Piano	Via Fratelli Carli	Molin Del Piano	50060	055-8317704		Public	Annexe
Montebonello	Via Sant'Eustachio	Montebonello	50065	055-8397011		Public	Annexe
Santa Brigida	Via Piana	Santa Brigida	50060	055-8300367		Public	Annexe
Le Sieci	Via Mascagni	Le Sieci	50069	055-8309646		Public	Annexe
Écoles Primaires							
Edmondo De Amicis	Via Guido Reni, 4	Pontassieve	50065	055-8368049		Public	Siège
Italo Calvino	Via S. Pellico	Pontassieve	50065	055-8316377		Public	Annexe
Molin del Piano	Via Fratelli Carli	Molin del Piano	50060	055-8317879		Public	Annexe
Montebonello	Via S. Eustachio	Montebonello	50065	055-8397011		Public	Annexe
Santa Brigida	Via Piana	Santa Brigida	50060	055-8300367		Public	Annexe
Le Sieci	Via Galileo Galilei	Le Sieci	50069	055-8309509		Public	Annexe
ISTITUT Giuntini	Via del Capitano 2	Pontassieve	50065	055-8368278	055-8313356	Privé paritaire reconnu	Siège

ÉCOLE SECONDAIRE DU 1^{er} DEGRÉ

ÉCOLE SECONDAIRE DU 1 ^{er} DEGRÉ Maria Maltoni	via di Rosano, 16/a	Pontassieve	50065	055-8316444	055-8368068	Public	Siège
--	---------------------	-------------	-------	-------------	-------------	--------	-------

ÉCOLES SECONDAIRES DU 2nd DEGRÉ

ISTITUT D'INSTRUCTION SUPÉRIEUR Ernesto Balducci	Via Aretina	Pontassieve	50065	055-8316806	055-8316809	Public	Siège
ISTITUT TECNICO COMMERCIAL Ernesto Balducci	Via Aretina	Pontassieve	50065	055-8316806	055-8316809	Public	Section associée
LYCÉE SCIENTIFIQUE Ernesto Balducci	Via Aretina	Pontassieve	50065	055-8316806	055-8316809	Public	Section associée

REGGELLO

COMUNE

Bureau de l'instruction publique

Piazza IV Novembre, 1, 50066 Reggello

Tel. 055/8669229 - Fax 055./8669289

e-mail: soniaelisiolisi@reggello.org.

Horaire: lundi - mercredi – vendredi: de 8h30 à 12h30

Mardi – jeudi de 15h00 à 18h00

Bureau des services sociaux

P.zza Carlo Alberto dalla Chiesa,1, 50066 Reggello

Tel. 055/8669277-fax 055/8669277

e-mail silvia giannelli@reggello.org

Horaires: lundi - mercredi – vendredi: de 8h30 à 12h30

mardi – jeudi: de 15h00 à 18h00

ÉCOLES

INSTITUT COMPLET (écoles maternelles, écoles primaires, écoles secondaires du 1° degré)

Typologie	Nom	Adresse	Localité	CAP	Tel 1	Fax	Ist.	
DIRECTION		Via Massimiliano Guerri, 46	Reggello	50066	055-868502	055-8666199	Public	Siège
Écoles maternelles								
		Via Andrea Del Sarto, 22	Cancelli	50060	055-8667453		Public	Annexe
		Via E. De Nicola, 92	Cascia	50066	055-869243		Public	Annexe
		Piazza W. Tobagi, 1	Cetina	50064	055-863253		Public	Annexe
		Via Fratelli Bandiera, 5	Leccio	50067	055-8657728		Public	Annexe
		Piazza della Repubblica, 1	Vaggio	50066	055-8656797		Public	Annexe
		Via E. Mattei	Tosi	50060	055-864751		Public	Annexe
Écoles primaires								
	Alfredo Oriani-	Via Dante Alighieri, 18	Reggello	50066	055-868227		Public	Annexe
		Via Brunetto Latini, 56	Cascia	50066	055-868418		Public	Annexe
		Via Fratelli Bandiera, 5	Leccio	50067	055-8657728		Public	Annexe
		Piazza della Repubblica, 1	Vaggio	50066	055-8656797		Public	Annexe
École secondaire du 1° degré								
	M. Guerri	Via Massimiliano Guerri, 46	Reggello	50066	055-868502	055-8666199	Public	Section associée

RIGNANO SULL'ARNO

MAIRIE

Services à la personne

Piazza della Repubblica, 1 50067 Rignano Sull'Arno

tel. 055/8347833 fax 055/8348787 scuola@comune.rignano-sullarno.fi.it

tel. 055/8347861 fax 055/8348787 sociale@comune.rignano-sullarno.fi.it

Horaires: mardi et jeudi 8h30 – 12h30 / 15h00 – 18h00

ÉCOLES

CIRCONSCRIPTION DIDACTIQUE (Écoles maternelles, écoles primaires)

Typologie	Adresse	Localité	CAP	Tel	Fax	Ist.	
DIRECTION DIDACTIQUE	Via della Pieve, 58/c	Rignano sull'Arno	50067	055-8348055	055-8348055	Public	Siège
Écoles maternelles							
Capoluogo-Rignano	Via della Pieve		50067	055-8348914		Public	Annexe
Troghi		Troghi	50010	055-8305033	055-8305033	Public	Annexe
Écoles primaires							
Capoluogo-Dante Alighieri	Via della Pieve, 58/C		50067	055-8348055		Public	Annexe
Troghi		Troghi	50010	055-8307493	055-8307493	Public	Annexe

ÉCOLE SECONDAIRE DU 1^{er} DEGRÉ

ÉCOLE SECONDAIRE DU 1 ^{er} DEGRÉ	Via delle Pieve, 66		50067	055-8348105	055-8349230	Public	Siège détaché de l'école de FIGLINE VALDARNO
---	---------------------	--	-------	-------------	-------------	--------	--

RUFINA

MAIRIE

Aire AA.GG, instruction publique, culture, sport, services sociaux

Via Piave, 5 – 50068 Rufina

Tel. 055/8396532, 055/8396533, Fax 055/8397082

pubblica.istruzione@comune.rufina.fi.it,

Horaires: mardi, jeudi et samedi de 9h00 à 13h00, jeudi après midi de 15h00 à 19h00

Le service social est géré en association avec les mairies de Pontassieve et Pelago. Le siège des services sociaux des trois localités se trouve à Pontassieve. Pour prendre rendez-vous et pour toutes informations vous devez vous adresser à Pontassieve.

Bureau des services sociaux

Piazza Vittorio Emanuele – 50065 Pontassieve

Tel. 055/8360294, 055/836095, Fax 055/8360302

servizi.sociali@comune.pontassieve.fi.it

Horaires: lundi et mercredi de 8h30 à 12h30, mardi et jeudi de 15h15 à 17h45

Les assistantes sociales reçoivent sur rendez-vous, Tel. 055/8360294

ÉCOLES

INSTITUT COMPLET (écoles maternelles, écoles primaires, écoles secondaires du 1 ^{er} degré)							
Typologie	Adresse	Localité	CAP	Tel 1	Fax	Ist.	
DIRECTION	Via L. Celli n. 23	Rufina	50068	055-8398803	055-8399197	Public	Siège
Écoles maternelles							
	Via L. Celli, 23	Rufina	50068	055-8397059	055-8397059	Public	Annexe
G. Rodari -	Via Forlivese, 106	Contea	50060	055-8319687	055-8319687	Public	Annexe
L. Carroll	Via Don Minzoni, 15	Rufina	50068	055-8395294	055-8395294	Public	Annexe
Écoles primaires							
G. Mazzini -	Via Papa Giovanni XXIII, 1	Rufina	50068	055-8397129	055-8397129	Public	Annexe
G. Falcone -	Via Forlivese, 98	Contea	50060	055-8319927	055-8319927	Public	Annexe
École secondaire du 1^{er} degré							
L. Da Vinci	Via P. Calamandrei, 5	Rufina	50068	055-8397056		Public	Section associée

SAN CASCIANO IN VAL DI PESA

MAIRIE

Bureau des services éducatifs

Via Machiavelli, 56 – 50026 San Casciano Val di Pesa

Tel. 055/8256268 - 269, Fax 055/8256266

p.bordone@comune.san-casciano-val-di-pesa.fi.it

m.denaro@comune.san-casciano-val-di-pesa.fi.it

Horaires: lundi et jeudi de 8h30 à 12h30, et de 16h00 à 18h30

Bureau administratif des services sociaux

Via Machiavelli, 56- 50026 San Casciano Val di Pesa

Tel. 055/8256267 Fax 055/8256266

m.zecchi@comune.san-casciano-val-di-pesa.fi.it

Horaires: lundi et jeudi de 8h30 à 12h30, et de 16h30 à 18h30

Secrétariat social (première rencontre avec les assistantes sociales)

Mardi de 9h30 à 12h00 – jeudi de 14h30 à 17h30

ÉCOLES

CIRCONSCRIPTION DIDACTIQUE (écoles maternelles, écoles primaires)

Typologiea	Adresse	Localité	CAP	Tel 1	Fax	Ist.	
DIRECTION DIDACTIQUE	Via Empolese, 14	San Casciano	50026	055-820171	055-8228121	Public	Siège
Écoles maternelles							
	Via Cassia per Siena, 119	Bargino	50026	055-8249261		Public	Annexe
	Via Napoli, 31	Cerbaia	50020	055-826328		Public	Annexe
	Via Faltignano	Chiesanuova	50020	055-8242477		Public	Annexe
	Via dei Cofferi, 6/B	Mercatale Val di Pesa	50024	0558217898		Public	Annexe
	Via S.Anna, 2	Montefiridolfi	50020	055--8244269		Public	Annexe
	Viale S. Francesco, 26	San Cascinao	50026	055820461		Public	Annexe
	Via Malafrasca, 28	San Pancrazio	50020	05-58248145		Public	Annexe
Scuola primarie							
Niccolò Machiavelli	Via Empolese, 14		50026	055-820171		Public	Annexe
Cerbaia	Via Empolese, 236		50020	055-826041		Public	Annexe
Mercatale Val di Pesa	Via dei Cofferi, 1		50024	055-821040		Public	Annexe

ÉCOLES SECONDAIRES DU 1^o DEGRÉ

Ippolito Nievo	Via della Liberta', 55	San Casciano	50026	055-820150	055-8228489	Public	Siège
----------------	------------------------	--------------	-------	------------	-------------	--------	-------

TAVARNELLE VAL DI PESA

MAIRIE

Bureau éducatif associé

Piazza Matteotti, 39 – 50028 Tavarnelle V.P

Tel. 055/8050837 - 055/8050857

Fax 055/8050074

scuola@comune.tavarnelle-val-di-pesa.fi.it

c.guarducci@comune.tavarnelle-val-di-pesa.fi.it

m.parrini@comune.tavarnelle-val-di-pesa.fi.it

Horaires d'ouverture au public: mardi et jeudi de 8h30 à 13h00 - de 15h30 à 19h00

Bureau associé des services sociaux

Piazza Matteotti, 39 – 50028 Tavarnelle V.P.

c/o Distretto Sociosanitario "Il Borghetto"

Via Naldini, 44 Tel 055/8050874 - 055/8050875 (accueil) – 055/8050873 (assistante sociale) – 055/8050820 (bureau habitation) -

fax: 055/8050876

Horaires; Accueil lundi de 08h30 à 12h30 – de 15h00 à 18h00; du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30.

ÉCOLES

INSTITUT COMPLET (écoles maternelles, écoles primaires, écoles secondaires du 1° degré)

Typologie	Adresse	Localité	CAP	Tel	Fax	Ist.	
DIRECTION	Via Salvator Allende, 40	Tavarnelle Val di Pesa	50028	055-805111	055-8051106	Public	Siège
Écoles maternelles							
	Via Salvator Allende, 40	Tavarnelle	50028	055-8077597		Public	Annexe
	Via Giacomo Matteotti, 2	Sambuca - San Donato	50020	055-8071602		Public	Annexe
	Via Naldini 4	Tavarnelle	50028	055-8073007		Parificata	Annexe
Écoles primaires							
Edmondo De Amicis	Via Salvator Allende		50028	055-8051120		Public	Annexe
San Donato in Poggio - Sambuca	Via Senese, 134	S.Donato in Poggio	50020	055-8072910		Public	Annexe
Écoles secondaires du 1° degré							
Passignano	Via Salvator Allende, 40		50028	055-805111		Public	Section associée